

**Opération : Chargement, Déchargement**

**Nature :** Fournitures

Type de fourniture : Evac double fret terre

Type de machine :

Vérification de la VGP :

Numéro de parc :

Observations :

Type de matériel :

**Entreprise de transport :**  
**Fournisseur**

Raison sociale : Ets GARANDEAU Frères  
Adresse : Champblanc 16370 Val de Cognac  
N° Tél : 0545832445  
Contact sur place :  
NOGUES Philippe 06 32 85 50 29

**Entreprise d'accueil**

Entité : GUINTOLI  
Nom de chantier : AFSB GCOA2  
Adresse : Rue Ramadier (zone5) / Rue Emile Augier (zone 2) / aire de covoiturage des Marguerites33140 Villenave d'Ornon  
Géolocalisation :  
  
Contact : Frederic SAMENAYRE  
0648613612  
fsamenayre@guintoli.fr

**Date de l'opération :**

27/03/2025-27/12/2025

**Horaires de livraison ou d'ouverture du chantier**

Journée : 7h30-17h      Nuit :

**Équipement de protection individuelle du chauffeur**

Casque, Chaussure de sécurité, Gilet HV, Gants, Lunettes de sécurité



**Mission du chauffeur (transport)**

Chargement, Déchargement, Transport

**Moyens mis à disposition pour l'opération par l'entreprise d'accueil**

Aucun Moyen à disposition

**Modalité d'accès et de stationnement**

Plan joint en annexe : Non

Se rendre aux coordonnées GPS : Non

Contacteur la personne sur place : Oui

**Services accessibles**

Accès aux installations : Oui

Téléphone : Oui

Moyen de secours et d'appel en cas d'accident ou incident joint en annexe : Non

**Précautions particulières**

À préciser : Appeler contact sur site

**Consignes de sécurité à respecter**

Respecter les aires de chargement-déchargement ou de livraison,

Suivre les instructions du personnel du site,

Respecter le code de la route,

Respecter les consignes particulières de circulation de l'établissement :

- Interdiction d'utiliser le téléphone mobile au volant,
- Port de la ceinture de sécurité obligatoire,
- Vitesse limitée à 30 km/h dans les emprises chantier,
- Vitesse limitée à 10 km/h à proximité de personnel à pied,
- Interdiction de rouler benne levée,
- Le chargement ou le déchargement se fait sur une zone plane et dégagée,
- Interdiction d'évoluer dans la zone d'action des matériels de manutention (ne pas se placer sous la charge),
- Interdiction de monter sur le marchepied des véhicules pendant les manœuvres,
- Signaler toute pollution constatée sur site,
- En cas d'accident, prévenir les secours et le responsable de l'agence,
- Le **fournisseur/localier** s'engage et s'assure à la bonne transmission **à son transporteur** toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'opération,
- Le **fournisseur/localier/ entreprise de transport** s'engage à transmettre et à expliciter le présent protocole de chargement/déchargement à toutes les personnes susceptibles de réaliser les opérations en question, qui doivent être en mesure de présenter le document sur site,
- Les signataires s'engagent à respecter les prescriptions de la présente convention ainsi que celles figurant dans les documents joints.
- Toute livraison doit être faite en présence d'un représentant de l'entreprise d'accueil,
- Quelle qu'en soit la cause, toute livraison en dehors des heures d'ouvertures du chantier ou en dehors de l'horaire indiqué dans ce protocole est interdite.



**Tout contrevenant à ces règles de sécurité pourra donner lieu à une exclusion du chantier. Les conséquences financières seront entièrement répercutées à l'entreprise à laquelle appartient le contrevenant.**

Autre(s) consigne(s) spécifique(s) au chantier :

**Entreprise de transport**

Nom :

*Chauveau & Dora*

Date : 28/03/2025

Signature :

**GARANDEAU FRERES**  
SAS au Capital de 1 313 940 €  
Siège Social : 2 route des Etangs - Cherves-Richemont  
16370 VAL DE COGNAC  
Siret 775 563 273 00017 - APE 4673 A  
Tél : 05 45 83 24 11

**Entreprise d'accueil**

Nom : Antoine MAGNOL

Date : 28/03/2025

Signature :

# Annexe 1 : Consignes en cas d'accident



